

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 octobre 2005
(convocation du 3 octobre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BANDEL Jean-Didier à Mme. DESSERTINE Laurence
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 11 h 00)
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (jusqu'à 11 h 20)
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE (jusqu'à 10 h 30)
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme CAZALET A. Marie à Mme RAFFARD Florence (jusqu'à 10 h 15)
M. CAZENAVE Charles à Mme. VIGNE Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. BRANA Pierre

M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 30)
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 11 h 15)
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 45)
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry (jusqu'à 11 h 20)
M. REBIERE André à M. BRON J. Charles (jusqu'à 11 h 45)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché à Procédure Adaptée - Campagne institutionnelle 2005 - Lancement de la consultation - Décision - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte

Les priorités de la Communauté urbaine de Bordeaux ont évolué : logement social, respect de l'environnement, développement économique... sont aujourd'hui les thèmes que la CUB souhaite porter. Ces grandes compétences sont déclinées à partir de principes directeurs : proximité, : solidarité et : plus grande attention portée à chacune des 27 communes du territoire.

Après avoir longtemps communiqué sur les compétences strictes de l'institution, la CUB a ainsi défini de nouveaux axes pour une communication qui la rapproche de ses habitants. Pour les mettre en œuvre, la direction de la communication a besoin de nouveaux outils.

Objectifs

Afin de promouvoir ce nouveau positionnement, une campagne de communication est envisagée. Son principal objectif est de s'adresser aux habitants, de leur faire passer un message fédérateur du type : « l'union fait la force ». Faire prendre conscience à chaque habitant de la CUB qu'il habite une des 27 communes qui composent notre communauté urbaine, développer un sentiment d'appartenance au territoire de la CUB et développer l'idée que l'institution CUB est à leur service, sont les nouveaux objectifs assignés à la direction de la communication.

Contenu

Dans ce cadre, la Communauté urbaine souhaite lancer une consultation auprès de différentes agences de communication, qui elles-mêmes proposeront des outils pour répondre à nos objectifs.

Le cahier des charges comportera notamment deux demandes de recommandations différentes : une en direction du grand public et une en direction des décideurs économiques locaux et nationaux.

Les agences devront ainsi proposer une campagne de publicité contenant :

- une recommandation des supports pour le grand public
- une recommandation des supports pour les décideurs économiques locaux et nationaux
- des maquettes de création pour chacune de ces recommandations.

La Communauté urbaine laisse le choix des outils et supports aux agences qui répondront à cette consultation.

La réservation des espaces publicitaires (de type presse, supports d'affichage ou autres...) sera réalisé par un prestataire spécialisé dans la gestion d'espaces publicitaires (une consultation pour choisir une régie est en cours).

Nous vous demandons l'autorisation de lancer cette procédure adaptée pour un montant maximal évalué à 90 000 euros hors taxes.

Les dépenses afférentes à cette opération seront prélevées sur le budget principal de la direction communication :

- communication institutionnelle :

compte 6228 – chapitre 011 – fonction 230 – CRB P100

compte 6231 - chapitre 011 – fonction 230 – CRB P100

compte 6236 - chapitre 011 – fonction 230 – CRB P100

et :

compte 6228 – chapitre 011 – fonction 900 – CRB P100

compte 6231 - chapitre 011 – fonction 900 – CRB P100

compte 6236 - chapitre 011 – fonction 900 – CRB P100

Conformément aux articles L 2121.12 et L2121.13 du Code Général des Collectivités Locales, le dossier de consultation des entreprises, relatif à cette consultation lancée sous forme de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, sera à la disposition des conseillers communautaires, qui pourront venir le consulter à la direction communication, au 3^{ème} étage de l'Hôtel de Communauté

Ainsi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- décider du lancement de la consultation relatif à la réalisation de la campagne institutionnelle selon les modalités décrites ci-dessus,
- autoriser le Président à signer le marché avec le prestataire qui sera retenu à l'issu du dépouillement des offres.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
27 OCTOBRE 2005**

M. FRANÇOISE CARTRON

